



Service Juridique

N° Tél : 01 69 49 77 00

N/ Réf : NDA/CB

DECISION N° 98-124

OBJET : Entretien des espaces verts - Marché négocié au profit de la société CHADEL.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2 122 - 22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres, en date du 25 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122 - 20 du Code des Communes,

VU le Code des Marchés Publics et notamment son article 308,

VU l'avis d'appel public à la concurrence adressé au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics et au Républicain le 14 avril 1998 et publié dans les numéros du 23 avril 1998 du Républicain et du 24 avril du BOAMP,

CONSIDERANT que la date d'engagement de la consultation était fixée le 4 mai 1998,

CONSIDERANT que six entreprises ont remis une offre dans les délais dégaux,

CONSIDERANT l'offre la moins-disante, de la Société CHADEL,

DECIDE

DE signer le marché négocié relatif à l'entretien des espaces verts avec la société CHADEL dont le siège social se situe Route de la Ferté Alais à BOUTIGNY SUR ESSONNE (91 820),

DIT que l'évaluation de l'ensemble des prestations, pour un passage, s'élève à 52 943,40 Francs T.T.C. (cinquante deux mille neuf cent quarante trois francs et quarante centimes),

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif de la Commune, exercice 1998, fonction 6, sous-fonction 652, article 615 21,



DIT que la présente décision ainsi que le marché négocié seront inscrits au registre des actes de la Mairie et transmis à Madame le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Evry, pour son contrôle, et à Madame le Receveur Municipal.

Fait à Yerres, le 22 juin 1998



Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

